UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

FACULTÉ MIXTE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

ANNÉE 1901—1902 N° 475

LE LOGEMENT

DE

L'Enfant Pauvre

A TOULOUSE

THÈSE

POUR LE DOCTORAT EN MÉDECINE

Présentée et soutenue publiquement en Mai 1902

PAR

Louis ESPARBÈS

NOMS DES EXAMINATEURS

MM. BÉZY, ✪ A, *Président.*
RÉMOND, ✪ A,
FRENKEL,
MAUREL, O. ✱, ✪ I, *Assesseurs.*

TOULOUSE

IMPRIMERIE SAINT-CYPRIEN

27, ALLÉE DE GARONNE, 27

1902

LE

LOGEMENT DE L'ENFANT PAUVRE

A TOULOUSE

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

FACULTÉ MIXTE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

ANNÉE 1901—1902 N° 475

LE LOGEMENT

DE

L'Enfant Pauvre

A TOULOUSE

THÈSE

POUR LE DOCTORAT EN MÉDECINE

Présentée et soutenue publiquement en Mai 1902

PAR

Louis ESPARBÈS

Noms des Examinateurs

MM. Bézy, ✪ A, *Président.*
Rémond, ✪ A,
Frenkel,
Maurel, O. ✱, ✪ I, *Assesseurs.*

ACAD. LUGDUNAM BIBL.

TOULOUSE
IMPRIMERIE SAINT-CYPRIEN
27, ALLÉE DE GARONNE, 27
—
1902

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie

TABLEAU DU PERSONNEL

Doyen	MM.	CAUBET, ✲, ✪ I.
Assesseur		FRÉBAULT, ✪ I.

PROFESSEURS

Anatomie	MM.	CHARPY, ✪ I.
Histologie normale		TOURNEUX, ✪ A.
Physiologie		ABELOUS, ✪ A.
Anatomie pathologique		TAPIE, ✪ I.
Pathologie et Thérapeutique générales		HERRMANN, ✪ I.
Pathologie interne		ANDRÉ, ✲, ✪ I.
Pathologie externe		PÉNIÈRES, ✪ A.
Médecine opératoire		LABÉDA, ✪ I.
Thérapeutique		SAINT-ANGE, ✪ I.
Hygiène		GUIRAUD, ✪ I.
Clinique médicale		CAUBET, ✲, ✪ I.
		MOSSÉ, ✲, ✪ A.
Clinique chirurgicale		JEANNEL, ✪ I.
		CHALOT, ✪ A.
Clinique obstétricale		CROUZAT, ✪ A.
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques		AUDRY, ✪ A.
Clinique des maladies mentales		RÉMOND, ✪ A.
Pharmacie		DUPUY, ✪ I.
Chimie et Toxicologie		FRÉBAULT, ✪ I.
Matière médicale		BRÆMER, ✪ I.
Histoire Naturelle		LAMIC, ✪ I.

CHARGÉS DE COURS

Anatomie topographique	MM.	SOULIÉ.
Physique		MARIE, ✪ A.
Chimie		ALOY, ✪ A.
Histoire naturelle		SUIS, ✪ A.
Médecine légale		GUILHEM, ✪ A.
Bactériologie		MOREL ✪ A.
Clinique des maladies des enfants		BÉZY, ✪ A.
Clinique ophthalmologique		VIEUSSE, ✲.
Hydrologie		GARRIGOU, ✪ I
Pathologie expérimentale		MAUREL, O. ✲, ✪ I.
Cours élémentaire aux sages-femmes		AUDEBERT.

AGRÉGÉS EN EXERCICE

Pathologie interne et Médecine légale	MM.	MOREL, ✪ A.
		RISPAL.
		FRENKEL.
Chirurgie		BAUBY.
		CESTAN.
Accouchements		AUDEBERT.
Anatomie et Histologie		SOULIÉ.
Physiologie		BARDIER, ✪ A.
Chimie		N.
Physique		CLUZET.
Pharmacie		RIBAUT.
Secrétaire de la Faculté	M.	CHAUDRON, ✪ I.

La Faculté déclare n'être pas responsable des opinions émises par les candidats. (Délibération en date du 12 mai 1891.)

A LA MÉMOIRE VÉNÉRÉE DE MON PÈRE

Le Dr F. Esparbès

A MA GRAND'MÈRE & A MA MÈRE

A MON ONCLE

A ma Sœur & à mes Frères

A MES PARENTS & A MES AMIS

AVANT-PROPOS

En entreprenant ce travail sur le logement de l'enfant pauvre, sujet proposé par M. le professeur Bézy, nous avons cru qu'il nous serait ainsi permis d'unir nos modestes efforts à ceux qu'il fait sans cesse pour l'amélioration du sort des malheureux et en particulier pour la protection de l'enfance. Je ne sais si nous avons réussi.

Néanmoins, c'était une occasion de nous acquitter de la dette de reconnaissance que nous avons contractée envers lui, pendant la durée de nos études. Qu'il nous permette de lui exprimer notre gratitude pour ses précieuses leçons et sa bienveillance constante.

Pour la préparation de notre travail, nous avons eu recours à l'obligeance de M. le professeur Guiraud qui nous a guidé par ses doctes conseils. Nous sommes heureux de pouvoir ici le remercier publiquement.

Nous devons aussi exprimer notre gratitude à M. le professeur Rémond pour les marques d'intérêt qu'il n'a cessé de nous prodiguer.

MM. Frenkel et Maurel nous font l'honneur d'être en même temps que lui au nombre de nos juges dans notre dernière épreuve ; qu'ils veuillent bien accepter nos plus sincères remerciements.

Nous ne saurions oublier que M. Corne, secrétaire général du Bureau de Bienfaisance, nous a fourni les documents qui ont servi de base à notre travail. Nous tenons à lui exprimer notre reconnaissance pour l'obligeance avec laquelle il nous a secondé.

INTRODUCTION

On connaît l'influence de l'habitation sur le physique et le moral de l'homme. Toutefois, il faut remarquer que plus on descend dans l'échelle des conditions sociales, plus on en apprécie les graves résultats. L'habitation est une des choses les plus importantes de la vie du pauvre et de l'ouvrier. C'est le centre de ses affections, c'est le lieu de son repos.

Pour sa femme, pour ses enfants, c'est la résidence presque continue du jour et de la nuit : c'est l'horizon tout entier.

Les conditions intérieures du logement peuvent nous rendre compte des mœurs de ceux qui l'habitent. On l'a remarqué avec raison, son insalubrité, qui amène le dégoût du foyer domestique, est l'un des plus actifs pourvoyeurs du cabaret. Là, l'ouvrier contracte des habitudes dont la funeste influence s'ajoute à celles qu'il croit éviter en quittant son chez soi ; mais sa famille n'y échappe point.

Les notions actuelles sur la contagion nous permettent d'apprécier à sa juste valeur la part qu'a l'insalubrité du logement sur l'état de santé de ses habitants. Tandis que les constitutions les plus robustes s'affaiblissent et s'épuisent, les natures plus délicates s'étiolent et succombent. « La phtisie enlève les femmes et les jeunes filles, les scrofules, le rachitisme, torturent les enfants. C'est avec épouvante et avec horreur que l'on contemple des générations entières décimées et dont les débris languissants, énervés, incapables de fournir au recrutement de nos armées, propagent au milieu de nos grandes cités des types dégénérés et des races abâtardies. »

Ainsi s'exprimait le rapporteur du projet de loi du 13 avril 1850 sur les logements insalubres. Depuis lors, les commissions instituées par cette loi ont à ce point de vue, amélioré le sort de l'ouvrier au moins dans certaines villes.

Mais il reste encore beaucoup à faire. Grâce à l'enquête que, sur les conseils de M. le professeur Bézy, nous avons entrepris dans une portion du centre et des quartiers excentriques de Toulouse (Saint-Étienne, Saint-Georges, Saint-Jérome), nous avons pu nous rendre compte de la façon défectueuse dont y est logé le pauvre. Nos investigations ont porté sur des familles secourues par le Bureau de bienfaisance et comprenant des enfants en bas-âge. C'est là que nous devions trouver l'en-

combrement au plus haut degré et que nous pouvions en voir les fâcheux résultats.

C'est pour l'enfant, en effet, que le danger est considerable. Souvent il puise dans l'atmosphère confinée d'un logement malsain, les germes de maladies qui l'emportent dans le premier âge et qu'il subit l'influence de causes imprimant à son organisme une débilitation précoce qui s'opposera à son développement.

Nous voulons exposer ici le résultat de nos recherches.

Mais avant, nous rappellerons les conditions essentielles que devrait remplir un logement pour répondre aux exigences de l'hygiène. Ce sera l'objet d'un premier chapitre.

Dans le second, nous rapporterons ce que notre enquête nous a permis de voir. Nous ne ferons point de statistique, car le nombre des logements que nous avons visités n'est pas encore aussi considérable qu'il faudrait pour établir des chiffres pouvant se rapprocher de la réalité. Cependant, les quelques exemples que nous signalons peuvent donner une idée de la proportion des ménages pauvres qui sont logés dans des conditions aussi déplorables. Nous avons en effet choisi sur la liste du Bureau de bienfaisance les familles chargées d'enfants ; certaines d'entre elles prises au hasard ont été l'objet de nos recherches. Il n'y a aucune raison de croire que celles que nous n'avons pas vues sont dans des con-

ditions différentes. On verra ainsi que la population pauvre de Toulouse, quoique en apparence plus favorisée que celle de beaucoup d'autres villes, est logée dans des conditions surtout préjudiciables aux jeunes.

Nous nous bornerons ensuite à examiner au point de vue local s'il n'est pas possible d'atténuer les fâcheux effets de l'état de choses actuel, et si une solution provisoire ne permettrait pas d'attendre dans de meilleures conditions la création de logements ouvriers à bon marché, construits selon les règles de l'hygiène. Tel sera notre dernier chapitre.

CHAPITRE PREMIER

Quelques Notions d'Hygiène de l'Habitation.

Sans vouloir entrer dans de longs détails sur l'hygiène de l'habitation, il nous a paru utile d'en rappeler quelques points de la plus haute importance. Nous indiquerons le cube d'air que le logement doit fournir à ses habitants et quels sont les modes de renouvellement de l'air vicié. Parmi les causes d'insalubrité, l'hygiène nous enseigne les moyens d'atténuer celles qui proviennent du chauffage et de l'accumulation des immondices ; nous en dirons quelques mots.

La statistique des décès montre que plus la superficie accordée à chaque habitant est considérable, plus la mortalité d'un quartier est faible. Aussi devrait-on dans la construction des maisons observer certaines règles pour réserver à chaque individu un espace convenable.

Les règlements militaires fixent à 3,75, à 4 m^2 par homme, l'étendue à donner aux bâtiments des casernes. Les hygiénistes allemands, au Congrès

de Stuttgard, demandent 4 m² par homme. En France, pour l'édification des maisons privées, on ne tient aucun compte de cette considération. A peine est-on tenu de ne pas dépasser certaines limites pour la hauteur des immeubles, puis les propriétaires sont libres d'y entasser des locataires sans aucun souci des dangers auxquels les expose un tel encombrement. On devrait donc proportionner la surface occupée par les maisons au nombre de personnes auxquelles elles sont destinées.

Mais nous ne devons pas attacher une moindre importance à la disposition intérieure du logement où nous passons une grande partie de notre vie. Nous y respirons huit ou dix heures consécutives une atmosphère dont de nombreuses causes souillent la pureté, tandis que seule notre respiration nous en fait un danger.

La physiologie nous enseigne que l'homme est un infatigable corrupteur de son atmosphère, il en détruit continuellement la pureté. En une heure, il inspire environ 480 litres d'air, les gaz qu'il expire dans le même temps contiennent environ 18 litres d'acide carbonique. Il exhale, d'ailleurs, simultanément par la bouche et la peau une notable quantité d'eau, chargée de matières organiques. Ce sont probablement ces matières qui constituent le danger des atmosphères confinées, car la raréfaction de l'oxygène et l'accumulation de l'acide carbonique

paraissent ne pas en être les deux seuls facteurs, comme Gavarret l'a démontré par une expérience devenue classique.

Il a enfermé un petit animal dans un espace hermétiquement clos. Les choses étaient disposées de façon à remplacer constamment l'oxygène consommé par la respiration et à enlever l'acide carbonique à mesure qu'il se produisait. L'animal, qui n'a jamais manqué d'oxygène et qui n'a jamais été soumis à l'action délétère de l'acide carbonique, est mort sous l'influence des miasmes déposés dans l'atmosphère par les vapeurs exhalées.

Impuissants à déterminer la nature de ces miasmes, les hygiénistes se sont préoccupés d'en atténuer les fâcheux effets. Ils recommandent des moyens propres à les maintenir en un état de dilution, telle que leur action soit atténuée dans la mesure du possible. Ainsi, ils ont déterminé la quantité d'air qui, dans nos habitations, doit être réservée à chaque personne, en tenant compte du renouvellement qui se produit sans cesse.

C'est, d'ailleurs, d'après les idées de chacun sur les besoins d'air de renouvellement qu'a été fixé le nombre de mètres cubes à attribuer à chaque individu.

Papillon se contenterait de l'introduction de 4 m^3 d'air neuf par heure pour un adulte ; il demande donc 32 m^3 d'espace par homme dans une chambre de caserne où les soldats passent 8 heures consé-

cutives, fenêtres et portes closes. Wiel et Gnehm, qui ne trouvent pas exagéré un renouvellement de 21 m^3 et même de 45 m^3 à l'heure, proposent en conséquence 168 ou 360 m^3 par habitant, condition difficile à réaliser.

Huit m^2 de surface par tête avec une hauteur intérieure de 4 m. donneront les 32 m^3 que n'offrent pas la plupart des logements. Ces 4 m. de hauteur seraient bien accueillis de l'hygiène dans les habitations particulières. Une chambre à coucher représentant un cube de 4 m. sur toutes ses dimensions, destinée à un couple, ne fournit que les 32 m^3 classiques à chacun des deux individus qui y dorment ; qu'un berceau s'y ajoute, et c'est presque une pièce exiguë. Combien de chambres dans les familles aisées n'ont pas cet espace et cette hauteur.

Le général Morin fixe le cube d'air par tête à 20 m^3 pour l'adulte.

Comby demande pour chaque enfant, dans la chambre à coucher, de 25 à 30 m^3.

D'après Uffelmann les enfants éliminant plus d'acide carbonique que les adultes, ont besoin d'une quantité d'air relativement plus grande. Voici d'ailleurs les calculs qui lui permettent d'établir les chiffres qu'il propose :

Un enfant de 8 ans élimine en 24 h. 446 gr. d'ac. carb.
id. en 1 h. 18,3 gr. id.

Admettons que l'air extérieur renferme 0,5 °/₀₀

d'acide carbonique et que le maximum qu'on puisse tolérer de ce gaz soit 0,7 ‰ (proportion extrême admissible pour les enfants), le volume nécessaire sera, d'après la formule de Schultze et Mærcker :

$V. = \frac{0,00915}{0,0007 - 0,0005} = 45,500$ litres ou 45,5 m³.

Un enfant de 12 ans élimine en 1 heure 30 grammes ou 15 litres d'acide carbonique ; d'après la formule :

$V. = \frac{0,045}{0,0007 - 0,0005}$, la quantité d'air nécessaire est 75 m³ par heure.

Pour l'adulte il faut 113m³ d'après $V. = \frac{0,0226}{0,0007 - 0,0005}$

Par conséquent : un enfant de 8 ans = $^2/_5$ d'adulte.

id. 12 ans = $^2/_3$ id.

ou cinq enfants de 8 ans au point de vue de la quantité d'air nécessaire = 2 adultes.

Ou 3 enfants de 12 ans = 2 adultes.

Si l'on estime que la quantité d'air nécessaire pour l'adulte soit de 30 m³,

Il faut accorder à l'enfant de 8 ans 12 m³.

id. 12 ans 20 m³.

Si l'on estime que la quantité d'air nécessaire à l'adulte soit de 25 m³,

Il faut accorder à l'enfant de 8 ans 10 m³.

id. 12 ans 16 m³.

Au point de vue hygiénique, il ne sera pas permis de rester au-dessous de cette mesure.

Si l'on estime comme on le fait généralement que la quantité d'air nécessaire à l'adulte soit de 20 m³,

Il faut accorder à l'enfant de 8 ans 8 m³.

id. 12 ans 13 $^1/_3$ m³.

Si l'on admet cette faible proportion, il faut, pour une famille de 3 enfants, âgés de 8, 10 et 12 ans, un volume d'air égal à :

$$\left.\begin{array}{r} 2 \times 20\ m^3. = 40\ m^3 \\ 8 + 11 + 13\ 1/3\ m^3 = 32\ 1/3\ m^3 \end{array}\right\} 72\ 1/3\ m^3.$$

Et en admettant cette mesure, il faut aérer complètement plus de 5 fois par heure pour fournir la quantité d'air nécessaire à la famille, soit 406 m^3 par heure.

« D'une façon générale, on peut poser en principe qu'on ne saurait être trop large dans la fixation du cubage de place et que pour avoir assez d'air il faut en avoir trop. »

Mais un grand nombre de considérations étrangères à l'hygiène obligent à donner à nos habitations des dimensions restreintes. Cependant, on ne devrait pas descendre au-dessous de certaines limites.

La Commission des logements insalubres de Paris propose au Préfet de la Seine, d'interdire toute pièce destinée à l'habitation permanente de jour et de nuit qui offre moins de 14 m^3 de capacité par personne et n'en tolérer aucune au-dessous de 10 m^3.

Ces chiffres, l'hygiéniste ne les accepte qu'à la condition que des mesures soient instituées à l'effet de remplacer par l'air neuf les couches atmosphériques qui ont séjourné quelque temps à l'intérieur des locaux habités.

Le renouvellement de l'air retarde et atténue la viciation de l'atmosphère des habitations. Ch. Herscher a démontré qu'avec une ventilation de 60 m³, à l'heure, la viciation de l'air est la même, à quelques millionièmes près, au bout d'une heure, dans un local habité, que sa capacité soit de 4, de 10 ou de 20 m³ par individu. La seule différence est qu'elle marche plus rapidement dans les quinze premières minutes dans le local de 4 m³ que dans celui de 10, et plus rapidement dans celui-ci que dans le local de 20 m³, pendant la première demi-heure.

Nous devons donc apporter tout notre soin à renouveler fréquemment l'air de nos habitations. Il vaudrait encore mieux que cet échange de l'air neuf contre l'air vicié se fasse constamment. C'est ce qui a lieu, grâce à la porosité des parois, dans les maisons dont les surfaces ne sont point revêtues d'enduits imperméables. Ce mode d'aération ne serait point à dédaigner.

D'après Mœrker, avec une faible différence de température, entre le dedans et le dehors, il peut passer plusieurs mètres cubes d'air, à l'heure, par chaque mètre carré de muraille. Pettenkoffer estime cette quantité à 0,400 m³ pour la chambre dans laquelle il a fait ses expériences, soit 8 m³ à l'heure, à travers un mur de 5 mètres de long sur 4 de hauteur. Si ce mur appartient à une chambre de 100 mètres cubes, on voit que dans ces conditions le renouvellement pourra se faire deux fois

par jour. Mais un grand nombre de causes (la direction du vent, l'humidité des parois qui, d'ailleurs, sont souvent rendues imperméables par l'application de peintures, etc.), lui font subir des variations telles que nous ne devons pas trop compter sur ce mode de ventilation.

L'ouverture des portes et des fenêtres nous donne à ce sujet une plus grande satisfaction.

Quand on ouvre une porte on une fenêtre, d'une pièce habitée, il s'établit en bas un courant du dehors en dedans et en haut un courant en sens inverse.

C'est donc un renouvellement de l'air intérieur. L'effet en est assurément médiocre, comme l'a démontré Pettenkofer. Lorsqu'il n'y a de fenêtres que d'un côté de la pièce, le courant qui entre par en bas et sort par en haut d'une fenêtre ouverte ne fait qu'une courbe à convexité interne, qui pénètre peu dans l'intérieur.

Mais il en est tout autrement lorsque la pièce possède des ouvertures sur deux faces opposées. Si peu qu'il y ait de mouvement dans l'atmosphère ou de différence entre la température des deux parois opposées, de fortes colonnes d'air traversent le local. Avec un vent (à peine sensible) de 1 m. par seconde et une fenêtre de 4 m^2 de chaque côté de la salle, il passe par heure 14,400 m^3 d'air, avec une seule fenêtre il en passerait moins du tiers, environ 4,000 m^3.

L'aération par les fenêtres est celle qui, pour la quantité et surtout pour la pureté de l'air fourni, ramène l'homme le plus près possible des conditions dans lesquelles il se trouve en plein air, c'est-à-dire dans l'état vraiment normal.

Il faudrait ménager aux murs de nos maisons des fenêtres grandes et nombreuses, et les laisser ouvertes le plus longtemps possible. Mais les gouvernements font payer l'air qu'on respire ; l'impôt établi sur les portes et fenêtres en restreint le nombre au-dessous du nécessaire. Il y a, en France, 219.270 maisons sans fenêtres et 1.656.636 qui n'ont que deux ouvertures (Martin Nadaud).

Il s'accomplit par l'orifice de fumée des cheminées ordinaires un certain tirage qui y précipite une masse d'air, dont une partie sert à la combustion dans le foyer, et dont l'autre, s'échappant avec la fumée, provoque un appel sur l'air extérieur, par tous les points par lesquels il peut pénétrer. Comme on obture du mieux possible les joints des portes et fenêtres, il faut croire que l'appel de la cheminée met assez efficacement en jeu la porosité des parois.

Il se passe même ce fait curieux, que la ventilation est encore réelle quand on ne fait pas de feu, pourvu que la température soit différente au dedans et au dehors. Le général Morin a obtenu une évacuation d'environ 400 m^3 à l'heure par la cheminée de son cabinet, la température intérieure l'emportant sur l'extérieure de 12° environ.

La présence d'une cheminée n'est donc pas à dédaigner dans une pièce habitée.

Mais la quantité de l'air introduit par la ventilation ne résout pas le problème, la provenance et la qualité de cet air ne sont pas moins décisives.

Il arrive souvent, en effet, que les appartements n'ont d'ouvertures que dans des cours étroites, dont un escalier malpropre occupe la plus grande partie et qui, parfois, sont recouvertes d'un vitrage. Tout s'oppose au renouvellement de l'atmosphère viciée.

Il faudrait donc qu'autour de nos habitations soit ménagé un espace considérable, que la largeur des rues soit proportionnée à la hauteur des maisons, de façon que des courants puissent s'y établir et entraîner par des couloirs assez larges l'air impur des cours intérieures.

Ces dernières devraient aussi être spacieuses, de façon à laisser pénétrer jusqu'aux étages inférieurs les rayons solaires, dont l'action bienfaisante est proverbiale : « Où entre la lumière n'entre pas le médecin. »

Quoique des recherches précises n'aient point été faites à propos de ce dernier agent physique, des expériences sembleraient démontrer qu'il accélère et stimule sensiblement les échanges organiques et la nutrition.

L'action de la lumière solaire sur les micro-organismes est beaucoup mieux connue. Les recherches de Duclaux, d'Arloing, de Roux, de Buchner, de

Marshall Ward, etc., ont établi le pouvoir bactéricide des rayons solaires. C'est l'exposition directe qui agit avec le plus de rapidité. La lumière diffuse a bien des propriétés analogues, mais avec une intensité moindre.

Ainsi, stimulation de notre vitalité, action destructive sur les bactéries pathogènes, tels sont les avantages que nous retirons de l'introduction des rayons solaires dans nos appartements et que la statistique a permis de contrôler. Brouardel a constaté, en effet, que dans une même rue, il meurt plus de tuberculeux dans les maisons exposées au nord que dans celles exposées au midi.

D'autre part, le calorique que le soleil fournit à nos demeures, les rend moins accessibles aux rigueurs de la température et nous dispense d'avoir recours aussi souvent aux sources de chaleur artificielles, dont on connaît les nombreux inconvénients.

Les coûteuses installations de calorifères destinés aux habitations des riches, ne répondent pas à tous les desiderata de l'hygiène, tandis que l'ouvrier pauvre est exposé aux graves dangers provenant d'un mode de chauffage défectueux.

Les poêles de métal à enveloppe simple, qui arrivent si aisément aux environs du rouge sombre ou même au-delà, grillent les poussières et les molécules organiques de l'air qui viennent à leur contact, ce qui communique de l'odeur à l'air qui les

renferme. De plus, à ces hautes températures, la fonte se charge d'oxyde de carbone qui, lors du refroidissement de l'appareil, c'est-à-dire la nuit, se répand dans l'atmosphère et peut devenir la cause d'accidents redoutables.

D'ailleurs, le chauffage, quelqu'en soit le mode, est sinon la cause au moins l'occasion d'une exagération des souillures que la présence de l'homme inflige à l'air des habitations. En effet, on se rassemble et on se calfeutre pour ne rien perdre de la chaleur que l'on peut produire. Comme les ménages pauvres sont ceux dont les appareils de chauffage servent le moins à la ventilation, il n'y a aucune compensation à la viciation de l'atmosphère.

Il est de règle pour atténuer cet inconvénient de supprimer en arrière du foyer toute clef ou soupape qui s'oppose à l'évacuation de l'air intérieur, et permet le reflux dans les pièces habitées des produits de la combustion. Lorsqu'il s'agit de poêles au coke, tels que ceux dont font usage les familles pauvres, il serait prudent de les placer sous le manteau de la cheminée pour diminuer les souillures de l'air.

Une autre cause d'insalubrité réside dans un mauvais système d'évacuation des immondices. Nous ne parlerons pas de la façon dont se pratique parfois l'enlèvement des ordures ménagères. Dans les quartiers excentriques de certaines villes, elles constituent le sol des rues où les eaux usées circulent à ciel ouvert sur de très longues distances.

Les mauvaises conditions des fosses et des lieux d'aisance constituent au point de vue de la santé des habitants de la maison un bien plus grand danger. Les fosses fixes, les plus communes, présentent des inconvénients qu'augmentent leur mauvaise disposition et l'état des cabinets.

La fosse devrait communiquer avec l'air extérieur par une ouverture placée à la partie supérieure de la voûte et aboutissant au-dessus des toits, de façon à établir un courant qui chasse les mauvaises odeurs dans une partie de l'atmosphère dont la viciation nous importe peu. Les orifices des cabinets devraient être obturés aussi complètement que possible, de façon à ne pas les laisser refluer dans nos appartements. Une ouverture sur l'extérieur devrait permettre l'aération de ce petit local, où devrait régner la propreté la plus minutieuse. L'hygiène se contenterait de ces quelques précautions, dans les villes où une distribution d'eau insuffisante ne permet pas l'installation des water-closets.

CHAPITRE II

Résultat de notre Enquête.

Si dans le chapitre précédent nous nous sommes attaché surtout à déterminer le cube d'air nécessaire à chaque individu, c'est parce que cette condition d'habitabilité peut être contrôlée d'une façon exacte. Notre enquête dans les familles d'ouvriers pauvres a surtout porté sur ce point. Nous avons déterminé dans chaque pièce de leur logement le nombre de mètres cubes destiné à chaque habitant ; mais il faut retrancher des chiffres que nous avons recueillis la place occupée par les meubles et les divers objets qui s'y trouvent.

Nous présentons dans un tableau les principales conditions de chaque logement que nous avons visité. En le parcourant on peut se rendre compte que si le chiffre de 14 m^3 par tête, prescrit par le règlement de police, à Paris, est atteint quelquefois, nous trouvons rarement le nombre de 20 m^3 que demande l'hygiène. De plus, la situation et l'aména-

gement des ouvertures s'opposent très souvent à l'aération nécessaire avec un cube aussi réduit.

Nous avons vu, en effet, que l'on devrait renouveler complètement l'atmosphère des pièces habitées au moins cinq fois par heure. Et combien de logements restent clos pendant des journées entières, justement lorsqu'il y a des enfants en bas âge qui y séjournent constamment ? Combien d'autres sont privés de courant d'air et ne reçoivent qu'une atmosphère déjà viciée dont les mouvements sont très lents ?

Aussi avons-nous noté le nombre et la disposition des ouvertures, l'absence ou la présence des cheminées et enfin le mode de chauffage.

Mais nous avons recueilli des renseignements qu'il aurait été difficiles de faire rentrer dans un tableau. C'est pour cela que nous rappelons ensuite chaque cas particulier pour en signaler certains détails intéressants.

NUMEROS	NOMBRE DE PERSONNES	ENFANTS — NOMBRE — AGE — OBSERVATIONS	LOGEMENT — NOMBRE de PIÈCES	LOGEMENT — PAR PIÈCE — CUBE TOTAL	LOGEMENT — PAR PIÈCE — NOMBRE de PERSONNES	LOGEMENT — PAR PIÈCE — CUBE par TÊTE	LOGEMENT — PAR PIÈCE — SITUATION des OUVERTURES	LOGEMENT — PAR PIÈCE — CHAUFFAGE	LOGEMENT — PRIX	RESSOURCES Journalières.
1	6	3 (9 ans, 8 ans. / 22 mois, rachitique, ne marche pas.)	2	25	3	8,3	sur la cour.	au bois.	100 fr.	2 f. 75
				33	3	11	sur la rue.	pas de cheminée		
2	6	4 (14 ans. / 11 ans, tumeur blanche. / 10 ans, 6 ans.)	2	43	2	21,5	sur petite cour.	au bois.	50	3.50
				33	4	8,2	dans l'escalier.	pas de cheminée		
3	5	3 (8 ans, 4 ans. / 2 ans.)	2	21	2	10,5		au bois.	120	2.50
				33	3	11	sur la rue.	pas de cheminée		
4	9	6 (13 ans, 10 ans. / 7 ans, 3 ans. / 2 ans, 2 mois.)	2	60	4	15	sur la cour.	au coke.	120	3
				80	5	16	id.	au bois.		
5	3	2 : 12 ans, 10 ans.	1	15	3	5	sur la cour.	au bois.	50	0.50
6	5	2 (2 ans, chétif. / 6 mois.)	3	23	»	»	sur la cour.	au bois.		
				17,2	4	4,3	sur la rue.	au coke.		
				11,5	1	11,5	id.	pas de cheminée		
7	5	3 (9 ans, bronchite. / 2 jumeaux de 6 mois.)	2	25,2	2	12,5	sur la cour.	au coke.	110	
				37,8	3	12,9	id.	pas de cheminée		
8	7	6 (18 ans, 17 ans, 14 ans. / 11 ans, 9 ans. / 7 ans.)	3	21	»	»	sur la cour.	au coke.	140	
				60	4	15	id.	pas de cheminée		
				30	2	15	id.	id.		
9	3	2 : 15 ans, 8 ans.	1	66	3	22	sur l'escalier.	au bois.	60	0.50
10	3	2 (13 ans, chlorose. / 8 ans.)	2	37,5	»	»	sur la cour.	au coke.	70	1.50
				30	3	10	id.	pas de cheminée		
11	2	1 : 12 ans.	1	22,5	2	11,2	sur la rue.	au bois.	60	0.75
12	3	2 : 12 ans, 4 ans, adénopathie.	1	67,5	3	22,5	sur la cour.	au bois.	90	1

NUMÉROS	NOMBRE DE PERSONNES	ENFANTS — NOMBRE — AGE — OBSERVATIONS	LOGEMENT — NOMBRE de PIÈCES	PAR PIÈCE — CUBE TOTAL	PAR PIÈCE — NOMBRE de PERSONNES	PAR PIÈCE — CUBE par TÊTE	PAR PIÈCE — SITUATION des OUVERTURES	CHAUFFAGE	PRIX	RESSOURCES Journalières
13	4	2 : 9 ans, 2 ans.	1	90	4	22,5	sur la cour.	au coke.	90 fr.	
14	3	2 : 4 ans, 1 an.	1	54	3	18	sur la rue.	au bois.	80	
15	3	2 (10 ans. / 5 ans, tumeur blanche.)	2	23,6 / 23,6	1 / 2	23,6 / 11,8	sur la cour. / sur la cour.	au bois / pas de cheminée	85	
16	4	2 : 7 ans, 1 an.	2	32 / 32	» / 4	» / 8	sur la cour / fermée par nn vitrage.	au coke.	95	2 f. 50
17	7	5 (17 ans, 15 ans. / 12 ans, 10 ans. / 2 ans.)	2	32,8 / 32,4	2 / 5	16,4 / 6,4	sur la cour.	au coke.	100	3.50
18	4	2 : 4 ans, 1 an.	1	45	4	11,2	sur le toit.	au coke.	90	2.50
19	7	2 : 5 ans, 6 mois.	2	64 / 40	3 / 4	21,3 / 10	sur la cour.	au bois.	100	2.25
20	5	3 (7 ans. / 2 ans, rachitique. / 10 mois, pied bot.)	1	51	5	10,2	sur la rue.	au coke.	80	
21	5	3 (13 ans, 10 ans. / 1 an.)	2	22,5 / 26,2	2 / 3	11,2 / 8,7	» / sur la rue.	au coke.	120	3
22	3	2 (13 ans, rachitique. / 9 ans.)	3	18 / 18	1 / 2	18 / 9	sur grande cour. / id.	au bois.	70	0.75
23	6	5 (18 ans, 16 ans, 15 ans. / 12 ans, 9 ans.)	2	75 / 18	4 / 2	18,7 / 9	id. / sur la rue.	au bois.	110	1.85
24	5	3 (13 ans, 5 ans. / 7 mois.)	2	24,5 / 22,5	» / 5	» / 4,5	sur grande cour.	au bois.	60	1.50

NUMEROS	NOMBRE DE PERSONNES	ENFANTS — NOMBRE — AGE — OBSERVATIONS	LOGEMENT — NOMBRE de PIÈCES	LOGEMENT — PAR PIÈCE — CUBE TOTAL	LOGEMENT — PAR PIÈCE — NOMBRE de PERSONNES	LOGEMENT — PAR PIÈCE — CUBE par TÊTE	LOGEMENT — PAR PIÈCE — SITUATION des OUVERTURES	LOGEMENT — CHAUFFAGE	LOGEMENT — PRIX	RESSOURCES Journalières.
25	5	3 (10 ans, 9 ans. / 6 ans.)	3	25	»	»		au bois.	80 fr.	1 fr.
				11,5	2	5,7	sur la cour.	pas de cheminée		
				14,3	3	4,7	sur le toit.	id.		
26	3	2 : 12 ans, 6 ans.	1	40	3	13,3	sur le toit.	au bois.	50	0.75
27	5	3 : 9 ans, 6 ans, 3 ans.	3	53,7	»	»	sur la cour.	au bois.	100	3
				19,3	3	6,4	obscure.	pas de cheminée		
				28	2	14	sur la rue.	id.		
28	6	3 : 12 ans, 11 ans, 8 ans.	3	19	3	6,3	obscure.	id.	100	2
				28	3	9,3	sur la rue.	id.		
29	6	4 (18 ans / 5 ans) adénopathie. / 9 ans, 5 ans.	3	37,5	»	»	sur la cour.	au coke.	100	2.75
				60	2	30	id.	»		
				16,1	4	4	obscure.	pas de cheminée		
30	10	8 (16 ans, 15 ans, 13 ans. / 11 ans, 10 ans, 8 ans. / 3 ans, 17 mois.)	3	42	»	»	sur la cour.	au coke	80	3
				49,7	5	9,9	obscure.	pas de cheminée		
				51,8	5	10,3	sur la cour.	»		
31	7	6 (16 ans, 15 ans, 13 ans. / 9 ans, 8 ans, 5 ans.)	2	32,4	2	16,2	sur la rue.	au bois.	120	4
				49,7	6	8,3	id.	pas de cheminée		
32	6	4 (12 ans, 10 ans. / 2 jum, 7 ans.)	2	43	2	21,5	sur.la cour.	au coke.	110	4.50
				57,6	4	14,4	id.	»		
33	5	3 : 11 ans, 9 ans, 2 ans.	2	48	3	16	sur la rue.	au coke.	90	2.50
				24	2	12	obscure.	pas de cheminée		
34	5	3 : 14 ans, 8 ans, 6 mois.	3	29,4	»	»	sur la rue.	au bois	100	
				51,8	4	12,9	id.	»		
				16	1	16	obscure.	pas de cheminée		
35	5	4 (9 ans, 6 ans, / 2 jum. de 4 ans.)	2	25,7	»	»	sur la cour.	au coke.	90	1
				38,4	5	7,3	id.	»		

NUMÉROS	NOMBRE DE PERSONNES	ENFANTS — NOMBRE — AGE — OBSERVATIONS	LOGEMENT — NOMBRE de PIÈCES	PAR PIÈCE — CUBE TOTAL	PAR PIÈCE — NOMBRE de PERSONNES	PAR PIÈCE — CUBE par TÊTE	PAR PIÈCE — SITUATION des OUVERTURES	PAR PIÈCE — CHAUFFAGE	PRIX	RESSOURCES Journalières
36	6	4 (15 ans, 13 ans. (10 ans, 8 ans.	2	30 40	2 4	15 10	sur la rue. id.	au bois. pas de cheminée	130 fr.	
37	4	3 : 9 ans, 7 ans, 5 ans.	2	33,7 40,5	2 2	16,8 20,2	sur la cour. id.	au coke. pas de cheminée	80	0 f. 50
38	5	3 (7 ans, 5 ans. (3 ans, ne marche pas.	2	27,3 46,8	» 5	» 9	id. id.	au coke. »	100	
39	2	1 : 9 ans.	1	50	2	25	sur la cour.	au coke.	65	0.75
40	5	3 (14, ans, 12 ans. (8 ans. (	3	20,2 24,3 24	» 3 2	» 8,1 12	sur grande cour. id. id.	au coke. pas de cheminée id.	120	1.75
41	7	5 (14 ans, 10 ans, 8 ans. (4 ans, 2 ans.	2	62,2 48	2 5	31,1 9,6	sur la cour. sur la rue.	au coke. »	140	3
42	6	4 (14 ans, 6 ans, 4 ans. (15 jours.	2	48 54	2 4	24 13,5	sur grande cour. sur la rue	au bois. »	100	3
43	6	4 (12 ans, 11 ans. (4 ans, 3 mois.	2	23,5 39,3	2 4	11,7 9,8	sur la cour. id.	au bois. »	110	3
44	5	3 : 11 ans, 10 ans, 5 ans.	2	23,7 26,2	2 3	11,5 8,7	sur la rue. id.	au bois. id.	100	2.25
45	5	2 : 7 ans, 6 mois.	2	40 50	2 3	20 16,6	sur la rue. id.	au coke. »	80	3
46	3	2 (12 ans. (5 ans : Mal de Pott.	1	32,2	3	10,7	sur la cour.	au bois.	60	0.60

NUMÉROS	NOMBRE DE PERSONNES	ENFANTS — NOMBRE — AGE — OBSERVATIONS	LOGEMENT — NOMBRE de PIÈCES	PAR PIÈCE — CUBE TOTAL	NOMBRE de PERSONNES	CUBE par TÊTE	SITUATION des OUVERTURES	CHAUFFAGE	PRIX	RESSOURCES Journalières.
47	5	3 : 13 ans, 6 ans, 3 ans.	2	20,2 13,5	2 3	10,1 4,5	sur l'impasse. obscure.	au coke. pas de cheminée	95 fr.	3 fr. 50
48	7	5 (17 ans, 15 ans, 10 ans. / 7 ans, 5 ans.)	3	22,5 40 21	» 4 3	» 10 7	sur l'impasse. id. id.	au bois. pas de cheminée id.	150	3.50
49	4	3 : 19 ans, 14 ans, 10 ans.	2	17,5 18,7	2 2	8,7 9,3	sur la cour. id.	au bois. »	100	3.25
50	5	4 (10 ans, 6 ans, 4 ans. (ont eu la diphtérie) / 2 ans.)	2	35 33	» 5	» 6,5	dans l'escalier. sur la rue.	au bois. pas de cheminée	120	4

1. — E. J. r. d. P. B. 7, portefaix, marié. Six personnes dont trois enfants : 9 ans, 8 ans, 22 mois. Ce dernier est rachitique et ne marche pas encore.

Logement. — Deux pièces au deuxième étage : 1° Cuisine avec porte et fenêtre sur la cour où le soleil ne pénètre pas, et cheminée au bois. Le plus jeune enfant y passe la journée. Elle sert de chambre à trois personnes.

V. = 25,20 m³ = 8,40 m³ par tête.

2° Chambre : deux petites fenêtres sur la rue ensoleillée l'été seulement et une cheminée fermée par un écran en sont les seules ouvertures. On y fait sécher les linges de l'enfant.

V. = 32,60 m³ = 11,20 m³ par tête.

Les cabinets communs à tous les locataires sont dans la cour presque complètement occupée par l'escalier.

Prix du loyer, 100 francs. Ressources journalières 2 fr. 75.

2. — D. M. r. d. P. B. 7, portefaix, marié. Six personnes dont quatre enfants : 14 ans, 10 ans, 6 ans, 11 ans porteur d'une tumeur blanche.

Logement. — Deux pièces au premier étage : 1° Cuisine avec fenêtre sur une cour de 2 mètres de large et cheminée au bois, jamais de soleil. Sert de chambre aux parents.

V. = 43,20 m³ = 21,50 m³ par tête.

2° Les quatre enfants couchent dans une chambre éclairée seulement par un imposte au-dessus de la

porte d'entrée et la porte ouvrant dans la cuisine. Pas de cheminée.

V. = 33,70 m³ = 8,20 m³ par tête.

Prix du loyer 50 francs. Ressources journalières 2 fr. 50.

Les logements 1 et 2 sont dans le même immeuble distribué en 8 appartements identiques que nous n'avons pas cru devoir décrire.

3. — B. E. p. d. B. 9, charron, marié. Sa femme et trois enfants : 8 ans, 4 ans, 2 ans.

Logement. — Deux pièces au troisième étage sous le toit : 1° Cuisine éclairée par deux petites lucarnes prenant le jour au-dessus des toits voisins et exposées au soleil. Deux enfants y couchent.

V. = 21 m³ = 10,50 m³ par tête.

2° Chambre sans cheminée avec deux fenêtres sur la rue, occupée par trois personnes.

V. = 33 m³ = 11 m³ par tête.

On nous y a montré des crevasses permettant l'introduction de la main et s'agrandissant de jour en jour. Toute la maison d'ailleurs, menace ruine. Il y a de nombreuses gouttières.

B. qui paie 120 francs de loyer ne signale point cet état de choses, car il est en retard de plusieurs termes et n'a pas d'avances pour prendre un logement ailleurs.

Le propriétaire fait vider l'urine dans la rigole du couloir ; l'odeur est si forte que B., a été obligé de boucher le trou de son évier avec un morceau de bois pour l'empêcher de pénétrer.

4. — B. J., p. d. B., 4, plâtrier, marié. Neuf personnes dont 6 enfants : 13 ans, 10 ans, 7 ans. L'ainée (20 ans), est fille-mère de deux enfants : 2 ans, et 2 mois 1/2.

Logement : Deux pièces au rez-de-chaussée sur une cour de 2 m. 50 rarement ensoleillée et retenant l'eau de la pluie :

1° Une porte vitrée est l'unique ouverture de la cuisine servant d'atelier à la fille ainée (repasseuse) qui y fait sécher du linge. Fourneau au coke en dehors de la cheminée. C'est là qus les jeunes enfants jouent au sortir de l'école et que couchent quatre personnes.

V. = 60 m³ = 15 m³, par tête.

2° Chambre : Une fenêtre et cheminée fermée par un écran. Pour cinq personnes.

V. = 80 m³ = 16 m³, par tête.

Il n'est pas possible de provoquer de courant d'air dans ce logement.

Latrines uniques pour toute la maison habitée par dix ménages.

Prix du loyer, 120 fr. Ress. jour. 3 fr.

5. — C. B., r. M., 9, femme de ménage, séparée de son mari. Deux enfants : 12 ans, 10 ans.

C., loge au troisième étage dans une pièce munie d'une fenêtre ouvrant sur une petite cour et ne recevant le soleil que très tard. Chauffage au bois.

V. = 15 m³ 5 m³, par tête.

Prix du loyer, 50 fr. Ress. jour. 0 fr. 50.

Cette maison, à murs en pans de bois et pisé, dont la température subit les variations de l'extérieur, est

habitée par six locataires de modeste condition. Un couloir défoncé, étroit et tortueux où coulent lentement les eaux ménagères conduit dans une petite cour sale et humide. Les cabinets placés au bas de l'escalier répandent une odeur infecte très manifeste encore au troisième étage.

6. — X., r. M., 9, monteur de chaussures. Cinq personnes, dont 2 enfants : L'aîné (2 ans) est très pâle et maigrit beaucoup, celui de 6 mois est allaité par sa mère qui est repasseuse.

Logement de trois pièces au deuxième étage dans la même maison que le précédent.

1° Cuisine : Une fenêtre sur la cour, cheminée, sert d'atelier à la mère. V. = 23 m³.

2° Dans la chambre éclairée par une fenêtre sur la rue, est le poêle au coke utilisé pour repasser et pour préparer le repas. Il y couche 4 personnes.

V. = 17,25 m³ = 4,31 m³ par tête.

3° Entre ces deux pièces, chambre obscure pour une personne. V. = 11,50 m³.

7. — L. J., r. M., placeuse de nourrices, veuve.

Cinq personnes dont trois enfants. Deux jumeaux de 6 ans et un garçon de 9 ans, atteint de bronchite, La mère a été soignée pour bacillose.

Logement de deux pièces au rez-de-chaussée, sur une petite cour humide. On pénètre dans la cuisine, qui prend le jour par une porte vitrée que le soleil n'éclaire jamais directement. Elle est chauffée au coke. Deux personnes y couchent.

V. = 25,20 m³ = 12,60 m³ par tête.

2° Chambre prenant le jour sur la cuisine. Pas de fenêtre ni de cheminée, pour trois personnes.

V. = 37,88 m³ - 12,60 m³ par tête.

Cabinets dans la cour devant la porte de la cuisine, communs à dix locataires.

Dans cet immeuble à trois étages et six fenêtres de façade, il y a vingt-cinq logements de trois pièces, avec chambres obscures sur le milieu. Ils sont si mal aménagés que les locataires n'y restent pas plus de six mois.

8. — W. M., rue M., 24. Veuve, fait son ménage. Six enfants, dont deux travaillant dehors. Logement de quatre pièces à l'entresol, sur une petite cour, presque obscure et très sale. Cuisine avec poële au coke.

V. = 21 m³.

Chambre pour quatre personnes avec une fenêtre sur la cour. Cheminée fermée par un écran.

V. = 60 m³ = 15 m³ par tête.

Deux petites chambres sans fenêtres, au fond de la précédente et où arrive encore l'odeur que dégage le poële de la cuisine.

V. = 15 m³ par tête.

Le couloir et les cabinets devraient être nettoyés par chaque locataire à son tour, d'après un avis du propriétaire affiché au bas de l'escalier; on peut affirmer qu'il n'en est rien fait.

9. — M. G., r. M., 19. Veuve, a deux enfants dont l'aînée est apprentie.

Elle habite une chambre au deuxième étage, sous le toit, éclairée par une petite fenêtre haut placée donnant sur le toit voisin, exposée au soleil couchant. Grande cheminée. Logement mal fermé et très froid.

V. = 66 m^3 = 22 m^3 par tête.

Prix du loyer, 60 fr. Ress. journ., 0 fr. 50.

Le corps de logis dans lequel habite M. G. fait partie d'un immeuble composé de bâtiments assemblés d'une façon bizarre et servant de logement à de nombreux ménages pauvres. Les conditions hygiéniques, toujours défectueuses, en sont très variables selon leur situation : humides et sombres dans les cours et les rez-de-chaussée, froids dans les étages supérieurs partout mal aérés. Dans tous les cas, insuffisants pour les familles qu'ils abritent.

Le logement que nous avons vu est le plus grand de cette partie de la maison qui en comprend six, les huit autres sont dans des cours étroites.

10. — E. G., r. M., 19, repasseuse. Veuve. Deux enfants dont l'aînée (8 ans) est souffreteuse.

Logement de deux pièces au premier étage dans une deuxième cour, où n'arrive pas directement le soleil.

Cuisine servant d'atelier à la mère ; fourneau au coke servant au repassage et à la préparation des repas et restant allumé assez souvent le soir. Porte vitrée donnant sur la cour.

V. = 37,50 m^3.

Chambre à coucher pour toute la famille, où l'on

pénètre en passant par la cuisine, une fenêtre, pas de cheminée.

V. = 30 m³. = 10 m³ par tête.

Prix du loyer 70 fr. Ress. jour. 1 fr. 50.

11. — D. M., r. M., 19. Fille mère. Une enfant de 12 ans.

Logement d'une pièce au deuxième étage sur la rue.

V. = 22,50 m. c. = 11,25 m. c. par tête.

Cette femme absente de chez elle toute la journée, n'ouvre que très rarement la fenêtre de sa chambre.

12. — C. A., r. M., 19. Couturière. Veuve. Deux enfants dont le plus jeune (4 ans) est atteint d'adénopathie en grains de plomb.

Logement sur la même cour et exposé de façon identique au précédent, composé d'une pièce avec alcove ; cheminée ordinaire. Des carreaux cassés sont remplacés par des linges qui obscurcissent la chambre. Le dallage est en mauvais état et permet mal un balayage qui paraît être peu fréquent.

V. = 67,50 m³ = 22,50 m³ par tête.

Prix du loyer 90 fr. Ress. jour. 1 fr.

13. — L. A., r. M., 19, Manœuvre. Marié. Quatre personnes dont deux enfants, 9 ans, 2 ans 1/2, ce dernier est porteur d'impétigo de la face.

Logement d'une pièce au rez-de-chaussée dans une cour où le soleil n'arrive qu'en été et où l'eau séjourne entre deux pluies. Les murs sont percés de larges fenêtres qui rendent la pièce très froide sans parvenir

à l'éclairer suffisamment. Poêle au coke en avant de la cheminée.

V. = 90 m³ = 22,50 m³ par tête.

Prix du loyer 90 fr. Ress. jour. 3 fr. 25.

14. — R., r. F., 26. Veuve et ses deux enfants de 4 ans et 1 an, habitent une pièce avec deux fenêtres sur la rue et où conduit un escalier étroit, sale et obscur. Les cabinets sont dans le couloir. Cette maison n'a pas de cour.

V. = 54 m³ = 16 m³ par tête.

Prix du loyer 80 fr.

15. — C. H., r. S.-G., 17. Veuve, tient un débit de vin. Deux enfants, garcon de 10 ans et fillette de 5 ans atteinte de tumeur blanche du genou.

Ils occupent deux pièces en arrière boutique.

La cuisine, avec fourneau au coke, prend le jour dans la cour. Le garçon y couche.

V. = 24 m. c.

Une chambre obscure s'ouvrant dans le magasin, sans cheminée, pour deux personnes.

V. = 23,2 m³ = 11 m³ 60 par tête.

Les cabinets communs aux dix locataires de l'immeuble sont dans la cour, qui est obscurcie par le linge qu'étendent les locataires des étages supérieurs.

Prix du loyer 170 fr. avec le magasin.

16. — D. A., r. S.-G., 21. Serrurier, marié et père de deux enfants, 7 ans et 1 an.

Logement de deux pièces au premier étage sur une cour de trois mètres de large, recouverte d'un vi-

trage et au fond de laquelle un charbonnier manipule sa marchandise.

Sept ménages n'ont d'ouvertures que sur cette cour hermétiquement close et y étendent du linge.

Dans la cuisine, un poêle au coke dégage une chaleur suffocante, une seule fenêtre.

V. = 32 m^3.

Chambre pour trois personnes, très peu éclairée par une porte vitrée, pas de cheminée.

V. = 32,40 m^3 = 10,80 m^3 par tête.

Prix 95 fr.

Les parois de ce logement sont très peu épaisses, le couloir, l'escalier sont très sales.

L'été dernier on a observé un cas de croup ; on aurait désinfecté.

17. — R. R., r. S.-G., 21. Plâtrier. Occupe dans la même maion un logement semblable au précédent.

Il y a sept personnes. Ce qui réduit le V. à 8,50 m^3 par tête.

18. — C. J.. r. S.-J., 15. Commissionnaire, sa femme ménagère et deux enfants, 4 ans, 1 an, occupant une chambre au deuxième étage, sous le toit. Le jour y arrive par un châssis dormant au-dessus des maisons voisines et une porte vitrée communiquant avec une galerie par un couloir long de deux mètres. Une chaleur suffocante y est entretenue par un poêle au coke placé en dehors de la cheminée.

V. = 45 m^5 = 11,25 m^3 par tête.

Prix du loyer 90 fr.

Les cabinets sont communs aux seize locataires de l'immeuble.

19. — B. M. Même maison. Menuisier. Sept personnes dont deux enfants, 5 ans 1/2 (tuberculeux) et 6 mois.

Logement de deux pièces au premier étage, très sombre et enfumé.

Cuisine avec fenêtre sur la cour, trois personnes y couchent.

V. = 64 m^3 = 21,33 m^3 par tête.

La chambre à cheminée postiche, dégage une odeur désagréable, on n'ouvre que rarement la fenêtre quoiqu'elle serve pour quatre personnes.

V. = 40 m^3 = 10 m^3 par tête.

Prix 105 fr. Ress. jour.

20. — M. S., r. R., 2. Séparée de son mari. Repasseuse. Quatre enfants dont une fille de 2 ans, est rachitique et une autre de 10 ans atteinte de pied-bot congénital.

Une pièce au rez-de-chaussée entre la rue et une cour inondée par les infiltrations des lieux, sert de cuisine, d'atelier de repassage et de chambre pour toute la famille. Un poêle au coke est allumé, souvent la nuit. Aucune des ouvertures n'est exposée au soleil.

V. = 51 m^3 = 10,20 par tête.

Prix du loyer 85 fr.

21. — G. B., r. T. S. G., 7. Charpentier, marié et père de trois enfants, occupe deux pièces au troisième étage.

Dans la cuisine, éclairée par une lucarne et chauffée au coke, couchent deux enfants.

V. = 22,50 m³ = 11,25 m³ par tête.

La chambre, sans cheminée est occupée la nuit par trois personnes.

V. = 26,25 m³ = 8,75 m³ par tête.

Prix 120 fr. Ress. jour. 3 fr.

Dans la même maison il y a vingt logements semblables et de prix égal. L'eau arrive à chaque palier.

22. — P. J., r. P. M., 12. Ménagère, sa fille de treize ans (rachitique) et son garçon (9 ans) occupent trois pièces au premier étage sur la cour.

Cuisine éclairée par une fenêtre.

Chambre sans cheminée, reçoit la lumière par un ciel-ouvert.

V. = 18 m³ par tête.

Chambre avec cheminée fermée par un écran, deux fenêtres.

V. = 22 m³ = 11 m³ par tête.

23. — P. M.. r. P. M., 12. Veuve avec cinq enfants dont trois travaillent, habite au rez-de-chaussée dans la cour.

Quatre personnes couchent dans la cuisine.

V. = 75 m³ = 18,50 m³ par tête.

Et deux dans une petite chambre sans cheminée.

V. = 18 m³ = 9 m³ par tête.

Prix 110 fr. Ress. jour. 2 fr. 60.

24. — C. M., r. P. M., 12. Infirme, a donné asile à B. P. mère de trois enfants, séparée de son mari.

Cinq personnes couchent dans une chambre au rez-de-chaussée dans la cour, sans cheminée. Les lits se touchent et empêchent d'ouvrir l'unique fenêtre. Le plus jeune enfant (7 mois) n'est jamais porté dehors.

V. = 22,50 m^3 = 4,50 m^3 par tête.

Prix du loyer 70 fr. Ress. jour. 1 fr. 50.

L'immeuble dont font partie les trois logements précédents en comprend six semblables. La partie qui se trouve de plein pied sur la rue constitue le premier étage dans la cour, et de ce côté il faut descendre quatre marches pour atteindre le rez-de-chaussée où pénètre l'eau des pluies.

25. — M. S., r. d. l. P. Garde-malades, séparée de son mari et ses quatres enfants, dont la plus jeune est chlorotique, occupent trois pièces sous le toit.

Dans la cuisine on ne peut allumer du feu sans ouvrir la fenêtre tant le tirage de la cheminée est défectueux. Une chambre donnant sur la cour par une fenêtre et sans cheminée est occupée par trois personnes.

V. = 14,30 m^3 = 4,70 m^3, par tête.

Deuxième chambre éclairée par un ciel-ouvert; pour deux enfants. Elle sert de vestiaire pour toute la famille.

V. = 11,50 m^3 = 5,75 m^3, par tête.

Prix, 80 fr. Ress. jour, 2 fr.

La mère qui a récemment gardé un pneumonique, fut atteinte de pneumonie que contracta également le médecin qui soignait ce malade.

26. — D. M. C., P. M., 13, veuve. Deux enfants :

Loge sous les combles dans une chambre éclairée par un ciel-ouvert. Très froide l'hiver, torride l'été.

V= 40 m³, = 13,30 m³, par tête.

27. — A. B., C. P. M., 37, maçon, marié et père de trois enfants, n'est en ville que depuis peu.

Trois pièces au-rez-de chaussée sur une cour en contre-bas très peu visitée par le soleil.

Cuisine : 1 fenêtre, cheminée au bois.

V. = 53,70 m. c.

Chambre avec cheminée non utilisée et nne fenêtre sur la rue ; pour deux personnes.

V. = 28 m³ = 14 m³, par tête.

Chambre obscure entre les deux précédentes, destinée au trois enfants.

V. = 19,30 m³ = 6,40 m³, par tête.

Prix du loyer 100 fr. Ress. jour. 3 fr.

Cet immeuble, dont l'emplacement a été creusé dans le coteau a des rez-de-chaussée très humides, surtout dans la cour où certains logements ont leurs seules ouvertures. La maison réparée à neuf paraît bien tenue.

28. — Ce dernier logement était occupé il y a peu de temps par la famille G, J., 6 personnes, dont 4 enfants.

Dans une pièce V. était réduit à 9,3 m³ et dans l'autre à 6,40 m³,par tête.

29. — S. A J., C. P., M., 37, même maison. Quatre enfants dont un (5 ans 1/2) est atteint d'adénopathie tuberculeuse et d'incontinence nocturne d'urine.

Logement au rez-de-chaussée dans la cour, trois pièces. Cuisine avec fourneau au coke.

V. = 37,50 m^3.

Chambre sans cheminée, une fenêtre ; pour les parents.

V. = 60 m^3 = 30 m^3, par tête.

Les enfants couchent dans une chambre obscure s'ouvrant sur la première, et où les lits laissent entre eux un étroit passage. Une forte odeur d'urine due à l'affection d'un des enfants gêne les autres. La mère se propose de mettre un lit de plus dans sa chambre.

V. 16,10 m^3 = 4,02 m^3 par tête.

Prix du loyer, 110 francs. Ress. jour. 2 fr. 75.

30. — B. J. CP. M. 84, ferblantier, sa femme et huit enfants. Un garçon de 10 ans a eu le carreau.

Logement. — Au rez-de-chaussée, quatre pièces dont une sert d'atelier au père, deux forment arrière-boutique : 1° la cuisine éclairée par une porte vitrée, donnant sur la cour humide et très sombre, le plafond tombe à morceaux. Le fourneau au coke est allumé pour faire sécher du linge. V. 42 m^3.

Chambre très sombre sans fenêtre, entre l'atelier et la cuisine. C'est dans cette pièce que le plus jeune enfant (7 mois) reste couché la plus grande partie du jour. V. 49,70 m^3 = 9,90 m^3 par tête.

Une autre chambre au premier est occupée par les cinq autres membres de la famille. Cheminée fermée par un écran, fenêtre mal disposée pour l'aération.

V. 51,80 m^3 = 10,30 m^3 par tête.

Prix du loyer, 160 francs. Ress. jour., 3 francs.

31. — C. C., même adresse, séparée de son mari depuis peu, avec ses six enfants, occupe deux pièces.

Deux enfants couchent dans la cuisine.

V. 32,40 m^3 = 16,20 m^3 par tête.

La chambre avec cheminée non utilisée et une fenêtre donnant sur la rue abritait la nuit cinq personnes.

V. 49,70 m^3 = 9,90 m^3 par tête.

Nous avons revu ce logement après le départ des locataires. La quantité d'ordures qu'ils avaient laissée manifestait du désordre qui régnait dans cet intérieur.

32. — L. E., r. C., 3, plâtrier, père de quatre enfants, la mère est actuellement enceinte.

Logement au rez-de-chaussée, dans une cour étroite et humide où jouent tous les enfants de la maison.

Deux enfants couchent à la cuisine, éclairée par une fenêtre et chauffée au coke, la mère y travaille tout le jour.

V. 43 m^3 = 21,5 m^3 par tête.

La chambre, avec fenêtre à même exposition, a une cheminée qui fume.

V. 37,6 m^3 = 14,40 m^3 par tête.

Prix, 110 francs. — Ress. Jour., 4 fr. 50.

33. — G. J., r. d. C., 38, scieur; femme, bronchite chronique, trois enfants.

Deux pièces, au rez-de-chaussée.

La cuisine à deux fenêtres, sert de chambre à trois personnes; poële au coke.

V. 48 m^3 = 16 m^3 par tête.

Chambre obscure pour deux enfants.
V. = 24 m³ = 12 m³ par tête.
Prix du loyer, 90 fr. Ress. jour. 2 fr. 50.

34. — M. C. R. d. C. 47. homme de peine. Cinq personnes dont 3 enfants.
Logement bien ensoleillé, trois pièces.
Cuisine : V. = 29,40 m³.
Chambre avec deux fenêtres et cheminée.
V. 51,8 m³ = 12,90 m³ par tête.
Alcôve pour un enfant, V. = 16 m³.
Prix du loyer, 100 fr.

35. — Même adresse, P. A., veuve, et ses quatre enfants, loge entre deux cours.
Cuisine avec fourneau au coke. V. = 25,70 m³.
Chambre avec deux fenêtres, cheminée.
V. = 38,40 m³ = 7,28 m³ par tête.

36. — C. E. r. C 56. Veuf avec quatre enfants. Occupe deux pièces au premier étage.
Deux enfants couchent dans la cuisine.
V. = 30 m³ = 10 m³ par tête.
Prix du loyer, 130 fr.
La chambre n'a pas de cheminée, elle est éclairée par deux fenêtres.
V. = 30 m³ = 10 m³ par tête.
Prix du loyer, 130 fr.

37. V. M. r. C. 63, chiffonnière. Abandonnée par son mari avec ses trois enfants : 9 ans, 7 ans, 5 ans.
Elle occupe au premier, sur une petite cour, deux pièces où conduit un escalier sale et sans air.

Cuisine avec une fenêtre. Le tuyau du poêle laisse échapper de la fumée. Le plancher est encombré des débris que la mère vient de trier. Deux enfants couchent là.

V. = 40,50 m³ = 16,80 m³ par tête.

Chambre sans cheminée, dont les fenêtres sont ensoleillées le matin, mais jamais ouvertes. La fumée du poêle y arrive et ajoute encore à l'odeur des chiffons.

V. = 40, 50 m³ = 20,25 m³ par tête.

Prix du loyer, 80 fr. Ress. jour. 0 fr. 50.

38. — N. P. C. 63, homme de peine.

Cinq personnes dont trois enfants. Le plus jeune (3 ans 1/2) est atteint depuis l'âge de six mois de dyspepsie du premier âge et ne marche pas.

Logement : même maison que le précédent et dans la même cour, au rez-de-chaussée, deux pièces.

La cuisine où reste le plus jeune enfant n'est éclairée que par une porte vitrée; fourneau au coke en dehors de la cheminée. V = 27,30 m³.

La chambre prend le jour dans une cour plus étroite, encombrée de volières garnies de lapins et de poules. Cheminée fermée par un écran.

V. = 46,80 m³ = 9,3 m³, par tête.

Prix du loyer, 100 fr.

39. — A. E., r. C., 89, casquetière. Son mari est mort tuberculeux. Elle-même tousse et est très amaigrie. Elle occupe avec son enfant de 9 ans, une pièce au rez-de-chaussée sur la rue. Elle y travaille sou-

vent la nuit et laisse pour cela le fourneau au coke allumé.

V. = 50 m^3 = 25 m^3, par tête.

Prix, 65 francs.

40. — C. A., r. A., 1, cordonnier sa femme piqueuse de bottines. L'aîné des trois enfants a été atteint de péritonite tuberculeuse.

Logement, trois pièces au troisième, sur une grande cour, mais sans courant d'air possible.

Cuisine avec fourneau au coke.

V. 20,25 m^3.

Chambre où travaille la mère, sans cheminée et où couchent trois enfants.

V. = 24,30 m_3 = 8,10 m^3, par tête.

Chambre des parents, sert d'atelier au père, cheminée fermée par un écran.

V. = 24 m^3 = 12 m^3, par tête.

Les lieux d'aisance communs à tous les locataires d'un étage sont sur le palier de l'escalier sans autre ouverture que la porte. Ils répandent une très forte odeur.

La maison de construction relativement récente est divisée en douze logements semblables répartis dans les quatre étages, sauf le deuxième occupé par un vaste atelier.

Le logement de C., est grâce à sa situation élevée un des plus hygiéniques. Certains autres composés de pièces de 20 à 25 m^3, prennent le jour par des châssis fixes et l'air ne pénètre dans les chambres les plus reculées qu'après être passé dans les autres.

Le prix des loyers est de 125 fr., environ selon le nombre de pièces.

41. — A. H., rue S. G., 37, homme de peine, sa femme repasseuse et cinq enfants : 14 ans, 8 ans, 4 ans, 2 ans.

Deux pièces au rez-de-chaussée : 1° cuisine et atelier de la mère ; une petite fenêtre sur la cour ; fourneau au coke en dehors de la cheminée ; sert de chambre à deux enfants.

V. = 62 m^3 = 31 m^3, par tête.

Chambre où l'on pénètre en passant par la cuisine, deux fenêtres sur la rue. Le reste de la famille y couche.

V. = 48 m^3 = 9,6 m^3. par tête.

Prix du loyer, 140 fr.

42. — B. J., r. S. G., 38, homme de peine. Six personnes dont quatre enfants : 14 ans, 6 ans, 4 ans, et 15 jours.

Deux pièces au premier : Cuisine éclairée par une porte vitrée sur la cour. Cheminée en bois. Deux fillettes y dorment.

V. = 48 m^3 = 24 m^3 par tête.

Chambre à deux fenêtres sur la rue, exposées au soleil.

V. = 54 m^3 = 13,3 m^3 par tête.

Prix du loyer, 100 francs.

43 — V. G. 24, tailleur, marié et père de quatre enfants. L'escalier qui conduit à son logement n'est éclairé que par les portes des appartements. Deux

pièces sur une cour où s'ouvre l'atelier d'un serrurier et qui est toujours enfumée. La cuisine sert de chambre à deux enfants.

V. = 23,50 m^3 = 11,7 m^3 par tête.

Chambre à même disposition et communiquant avec l'autre pièce.

V. = 39,3 m^3 = 9,8 m^3 par tête.

Prix du loyer 110 francs.

Les trois logements précédents sont dans une rue assez large, les cours des maisons sont assez grandes ce qui atténue les inconvénients tenant à l'exiguité des locaux.

44. — A. J. a. Z. 3, cinq personnes dont trois enfants. Deux pièces au premier, sur la rue bien exposée au soleil. Deux enfants couchent à la cuisine.

V. = 23,7 m^3 = 11,5 m^3 par tête.

Chambre sans cheminée, pour trois personnes.

V. = 26,2 m^3 = 8,7 m^3 par tête.

Les cabinets sont au bas de l'escalier très mal aérés.

Prix du loyer, 100 francs. Ressources journalières 2 fr. 25.

45. — M. J. r. d. A. 9, homme de peine. Cinq personnes dont deux enfants : 7 ans, 6 mois.

Habite au rez-de-chaussée deux pièces en contrebas, dont le soleil n'éclaire jamais directement les fenêtres. Cuisine avec une fenêtre et un fourneau au coke.

V. = 40 m³ = 20 m³ par tête.

Chambre : les volets de la fenêtre ne sont jamais ouverts parce que beaucoup de carreaux sont brisés, pas de cheminée.

V. = 50 m³ = 16,6 m³ par tête.

Cette famille a perdu deux enfants (nourris au sein) de 13 mois et de 6 mois dans ce même logement sombre et humide.

Quoique des appartements soient vacants depuis cinq ans, dans cette maison, le propriétaire n'a pas voulu en laisser occuper un plus salubre par M.

46. — C. V. r. C. 7, veuve avec deux enfants : 12 ans et 5 ans (mal de Pott), habite une pièce sur la cour au deuxième. La maison est assez propre.

V. = 32,2 m³ = 10,7 m³ par tête.

47. — M. P., rue P. 8. Sa femme et trois enfants de 12 ans, 5 ans et 2 ans, occupent une chambre et alcove, dans un rez-de-chaussée en contre-bas dans un passage étroit, une fenêtre; un poële au coke en dehors de la cheminée. Il y a un lit dans la chambre cuisine.

V. = 20,2 m³ = 10,1 m³ par tête.

Trois personnes couchent dans l'alcove presque obscure.

V. = 13,5 m³ = 4,5 m³ par tête.

Prix du loyer, 95 fr. Ress. journ., 2 fr. 50.

48. — B. G., même maison. Marié, père de cinq filles, habite au premier, trois pièces donnant sur l'impasse.

Cuisine avec poële au coke.

V. = 22,5 m³ .

Chambre avec deux fenêtres et cheminée.

V. = 40 m³ = 13,3 m³ par tête.

Autre chambre sans cheminée pour trois personnes.

V. = 21 m³ = 7 m³ par tête.

L'escalier n'est pas aéré et est très mal tenu.

49. — O. G., p. D., 26. Veuve et ses trois enfants. Logement de deux pièces au troisième sur la cour, très froid.

Cuisine avec une fenêtre, cheminée trop vaste.

V. = 17,5 m³ = 8,7 m³ par tête.

Chambre sans cheminée.

V. = 18,7 m³ = 9,3 m³ par tête.

Prix du loyer, 100 fr. Ress. journ., 3,25.

50. — M. V., r. d'A., 12. Veuve et ses quatre enfants, 10 ans, 6 ans, 4 ans, 2 ans. Les trois derniers ont eu la diphtérie, l'an dernier.

Logement de deux pièces au troisième. La cuisine prend le jour dans l'escalier, par une fenêtre le plus souvent fermée et la porte vitrée. Le carrèlement est en très mauvais état et permet de passer à de gros rats.

V. = 35 m³ .

La chambre est encombrée par les meubles. Elle a deux petites fenêtres sur la rue et pas de cheminée. La mère y entretient un réchaud au charbon. Le plafond porte la trace de la présence de punaises, qui

étaient déjà sous le papier peint quand M. V., a pris possession du local. Une partie des cloisons est en bois.

V. = 33 m^3 = 6,6 m^3 par tête.

Les cabinets communs à beaucoup d'habitants sont à un détour de l'escalier et répandent une odeur infecte, qui s'introduit chez M. V., quand elle veut établir un courant d'air dans son logement.

Prix du loyer, 120 fr.

Par les quelques exemples que nous venons de rapporter, l'on peut se rendre compte des conditions peu hygiéniques dans lesquelles vivent à Toulouse un grand nombre de ménages pauvres.

Partout les logements sont trop petits, surpeuplés.

Souvent, un mauvais aménagement des caniveaux pour l'écoulement des eaux usées et des lieux d'aisance vient augmenter les dangers de cette vie dans une atmosphère confinée.

Que l'on ne s'étonne point du chiffre élevé de la mortalité infantile lorsque à une alimentation défectueuse se joignent tant de causes augmentant la faiblesse de l'organisme de l'enfant.

Quoique nous ayons recueilli certaines indications à ce sujet, nous n'avons pu nous rendre un compte assez rigoureux de l'état de santé des enfant, obligés que nous étions de nous contenter de renseignements fournis par des parents quelque-

fois insouciants. Si cela nous avait été possible, nous aurions pu augmenter le nombre des observations faites par mon camarade et ami le docteur Auxion à propos d'enfants conduits à la consultation pour des affections banales et chez lesquels on trouva de la tuberculose. Il a constaté les mauvaises conditions dans lesquelles vivaient ces enfants. L'exiguité du logement, son mauvais aménagement et sa malpropreté peuvent être sûrement rangés au nombre des causes qui ont permis à cette affection d'évoluer chez eux.

Aussi doit-on encourager une œuvre qui a pour but d'arracher pendant quelques jours ces malheureux enfants à ce milieu où toutes les règles de l'hygiène sont violées.

Nous en parlerons plus loin.

Nous avons constaté encore que l'eau n'arrive point dans ces logements. Cela nous explique-t-il, peut-être, la mauvaise tenue de certains d'entre eux.

Les prix des loyers sont encore élevés. Au-dessous de 120 à 110 francs, les familles de quatre ou cinq personnes ne peuvent guère se loger. C'est le coût de deux pièces, dont souvent une seule prend l'air et la lumière directement au dehors.

De plus, à logement égal, les prix paraissent être proportionnels au nombre d'enfants; les ménages nombreux paient une espèce de prime pour être plus mal logés.

Nous n'avons étendu notre enquête qu'à une partie

de la ville; mais dans certains quartiers l'encombrement et le surpeuplement de locaux mal aérés et mal éclairés sont poussés encore plus loin.

Le beau soleil du Midi, dont Toulouse est si fière, au dire des poètes, ne luit pas pour tous ses habitants. Faut-il que dans une ville recherchée pour la commodité de l'existence, la classe pauvre soit aussi mal partagée?

Toutefois, l'on fait de grands travaux pour assainir la ville, on perce de nouvelles rues, on construit de belles maisons à la place de vieilles masures. Mais le malheur veut que ces nouveaux immeubles ne soient pas destinés à loger les pauvres que la pioche des démolisseurs a chassés de leurs logis.

Aussi sont-ils obligés d'aller dans d'autres quartiers, dits ouvriers, occuper les rares logements vacants et augmenter l'encombrement et tous ses dangers. De ce fait, les foyers se déplacent mais ne s'éteignent pas.

Le logement salubre de l'indigent manque à Toulouse.

CHAPITRE III

CONCLUSIONS PRATIQUES

Si les inconvénients d'un semblable état de choses sont connus depuis longtemps, les moyens de les faire disparaître sont d'une application plus difficile.

Il existe des commissions départementales des logements à bon marché qui travaillent régulièrement, mais elles ont contre elles un obstacle considérable ; le manque de capitaux indispensables pour la création de logements à céder à de bas prix et à crédit.

Dans les villes dont les municipalités ne contruisent pas elles-mêmes, cette question des logements à bon marché est encore pendante, et rien ne fait prévoir le jour où elle aura enfin une solution.

Mais, en attendant, ne peut-on rien faire?

Il semble que pour Toulouse il y ait un moyen terme qui permettrait de mieux loger les ménages pauvres sans construire de nouveaux immeubles.

L'augmentation du nombre de maisons qu'accuse le dernier recensement n'est pas en rapport avec l'accroissement du chiffre de la population. Au contraire, on constate dans une certaine classe de la société une diminution compensée par une augmentation de la classe ouvrière, due surtout à l'émigration des campagnes. Ces nouveaux arrivants viennent augmenter le surpeuplement de certains quartiers qui leur semblent destinés, tandis que des appartements commodes et spacieux sont abandonnés par leurs locataires qui se retirent à la campagne.

Il y a de ce chef et surtout parce que l'on construit de nouvelles maisons un nombre considérable de locaux vacants, évalué à cinq mille par certaines agences. Si l'on tient compte que ces locaux sont ordinairement plus vastes qu'il ne faudrait pour loger une famille d'ouvriers, on voit que leur utilisation rendrait de grands services pour loger la classe pauvre.

Si l'on considère encore que nombre de ces appartements restent à louer pendant des années à cause de leurs dimensions et de leurs prix élevés, et que de cette façon les propriétaires sont privés de tout revenu, n'y aurait-il pas lieu de persuader à ces propriétaires de donner à leurs immeubles une autre destination?

Une division rationnelle de ces locaux permettrait de loger d'une façon salubre de nombreuses

familles ouvrières ; le rapport des immeubles n'atteindrait pas le chiffre auquel il arrivait autrefois, mais au moins ne serait-il pas nul pendant de longues années, comme il arrive actuellement.

Une semblable mesure pourrait avoir de bons résultats ; indépendamment du nombre de logements mis à la disposition du pauvre, elle pourrait amener une diminution dans le prix des petits loyers qui est relativement très élevé. En outre, les secours en espèces, dits de loyer, que distribue le Bureau de bienfaisance, pourraient produire de meilleurs resultats.

Dans l'état actuel, pour avoir droit à ce secours, il faut que le prix du loyer ne dépasse pas 120 fr. Or, à ce prix-là, une famille même peu nombreuse ne peut pas se loger convenablement. L'ouvrier entasse alors sa femme et ses enfants dans un taudis obscur, humide et mal aéré, pour conserver, croit-il, ses droits à la manne administrative qui souvent ne tombe pas chez lui.

Et plus la famille est nombreuse plus cet encombrement est considérable. Car, avec un logement plus grand, toutes les charges augmenteraient : loyer, impôt. Ce qui se produit pour les ménages pauvres est encore vrai pour d'autres classes de la société : avec la répartition actuelle de certains impôts, les familles nombreuses sont encore les plus grevées.

D'autres moyens sont encore à notre disposition

pour atténuer le mal et contrebalancer chez l'enfant l'influence néfaste de certains logements.

Il existe à Toulouse, depuis 1895, une œuvre qui a pour but de procurer les bienfaits de quelques jours passés au grand air à un nombre d'enfants aussi considérable que ses finances le permettent. Le nombre des enfants ainsi secourus augmente tous les ans et le Comité des petits Toulousains aux Pyrénées a fait, en 1901, séjourner un mois à la montagne 169 enfants. Grâce à l'accroissement des souscriptions, il espère que ce nombre sera dépassé cette année. Il est oiseux d'insister sur l'utilité d'une œuvre semblable ; les enfants qui peuvent ainsi faire pendant un mois provision d'air pur et de santé sont moins sensibles à toutes les causes de débilitation qui les attendent à la ville.

Mais il est juste de rappeler que l'initiative en revient à M. le professeur Bézy, toujours dévoué à la cause de l'Enfance et que les fonds nécessaires à un premier essai ont été en partie prélevés sur les bénéfices de la fête annuelle de charité des Etudiants. Devant les beaux résultats obtenus, l'administration départementale n'a pas hésité à se charger de cette œuvre.

Voilà ce que nous pouvons attendre de l'initiative privée, parfois si féconde.

Les pouvoirs publics paraissaient privés de moyens d'action, au point de vue de l'hygiène, tandis que depuis quinze ans une loi était en préparation, rè-

glementant la matière. Elle est enfin promulguée (15 février 1902) et sera applicable un an après sa promulgation.

C'est une véritable « charte de l'hygiène publique » :

Art. 1er. — Dans toute commune le maire est tenu, afin de protéger la santé publique, de déterminer, après avis du conseil municipal et sous forme d'arrêtés municipaux portant règlement sanitaire :

1° Les précautions à prendre, en exécution de l'article 97 de la loi du 5 avril 1884, pour prévenir ou faire cesser les maladies transmissibles, visées à l'article 4 de la présente loi, spécialement les mesures de désinfection ou même de destruction des objets à l'usage des malades ou qui ont été souillés par eux, et généralement des objets quelconques pouvant servir de véhicule à la contagion ;

2° Ces prescriptions destinées à assurer la salubrité des maisons et de leurs dépendances, des voies privées, closes ou non à leur extrémité, des logements loués en garni et des autres agglomérations quelle qu'en soit la nature, notamment les prescriptions relatives à l'alimentation en eau potable ou à l'évacuation des eaux usées.

Au point de vue particulier de l'habitation, la construction des nouvelles maisons n'est autorisée qu'après la délivrance par le maire, sur le vu d'un projet, d'un permis de bâtir.

Mais pourquoi faut-il que tandis que 162 villes demandaient pour elles l'application de cette mesure, en vigueur à Paris depuis 1852, la loi ne l'ordonne que pour les villes de 20,000 habitants; et il n'y a, en France, que 117 villes de population égale ou supérieure à ce chiffre. Néanmoins, elle peut produire de meilleurs effets que la loi de 1850, qui n'avait pour but que de remédier au mal, car elle le prévient.

Pour les habitations existantes, les prescriptions de la nouvelle loi sont analogues à celles de 1850; la commission des logements insalubres est remplacée par la commission sanitaire de circonscription, qui est un des rouages de la nouvelle orgnisation sanitaire.

La loi prévoit aussi pour les villes de 20.000 habitants l'institution d'un Bureau d'hygiène chargé de l'application de ses dispositions.

Des règlements détermineront la façon d'appliquer la nouvelle loi et la complèteront.

Leurs prescriptions peuvent lui donner pleine efficacité. Et pour ce qui nous occupe, n'y aurait-il pas lieu de souhaiter que l'on adopte une règlementation analogue à celle qui est en vigueur à New-York, par exemple :

A New-York aucune construction ne pourra être louée, si elle n'est pas conforme aux prescriptions du code sanitaire. Celles-ci édictent, en particulier, que

toute pièce servant de chambre à coucher et qui ne communiquerait pas directement avec l'air extérieur soit munie d'une ouverture de ventilation d'au moins 0,20 cent. au-dessus des portes donnant sur les chambres voisines. Les maisons doivent être pourvues de water-closets dont la construction aura été approuvée par le conseil sanitaire métropolitain.

Les maisons doivent être tenues dans un etat constant de propreté, blanchies et nettoyées de fond en comble à l'intérieur au moins deux fois par an.

Quand il s'agit de maisons à édifier, le conseil sanitaire agit alors avec une grande rigueur ; il exige que les plans lui soient préalablement soumis et que son permis d'habitation précède tout travail.

Voici les prescriptions fondamentales à ce sujet :

La distance entre les bâtiments contruits en façade et les autres bâtiments élevés en arrière doit être au moins :

De 3,05 m.	pour les constructions	à 1 étage.
4,55	»	2 »
6,10	»	3 »
7,60	au-delà	

Les parties bâties ne doivent pas occuper plus de 65 °/₀ du terrain.

Les chambres doivent avoir une hauteur d'au moins 2m44 ; cette hauteur doit également exister dans la moitié au moins de la superficie des chambres situées sous les combles. Ces dernières doivent avoir au moins une fenêtre ou à défaut un orifice d'aération communiquant avec l'air extérieur.

Toute chambre d'habitation ayant une superficie

de moins de 9,30 m² qui n'est pas en communication directe avec l'air extérieur et qui n'a pas d'ouverture de cheminée, est aux termes du Code sanitaire, pourvue de moyens spéciaux de ventilation à l'aide d'un conduit d'évent isolé, se prolongeant jusqu'au toit ou autrement.

A l'avenir toute pièce occupée à titre d'habitation pendant la nuit doit avoir au moins une fenêtre avec un châssis mobile fermant une ouverture d'au moins 1m 1/2 par laquelle l'air et la lumière puissent arriver directement.

On voit, par cet exemple, les détails que peuvent prévoir les règlements sanitaires. L'exécution en sera confiée aux municipalités, et dans les villes de 20.000 habitants, spécialement à un Bureau d'hygiène. L'importance de ce rouage administratif sera considérable. Aussi est-il à désirer que les municipalités aient recours aux conseils d'hommes éclairés pour édicter de sages prescriptions et ne reculent pas devant les responsabilités à encourir. C'est d'elles que dépend l'efficacité de la nouvelle loi.

En enseignant au public ce qu'il doit faire, en montrant les résultats que l'on peut obtenir, on éveillera le sentiment de la conservation.

Et grâce à la bonne volonté de chacun, dirigée par les Pouvoirs publics, nous pourrons voir s'atténuer le mouvement de dépopulation. Les mesures prescrites seront, en effet, de nature à diminuer

le chiffre des morts par maladies contagieuses (240.000 par an) ; de même le taux de la mortalité infantile (341 °/₀ des enfants au-dessus de cinq ans) s'abaissera.

Mais il faut que chacun connaisse son rôle et prenne rang de bataille dans « la guerre à la mort qu'au nom de l'avenir national, les Pouvoirs publics vont entamer en notre France en mal de dépopulation, d'alcoolisme et de tuberculose ».

Vu : *Le Président de la Thèse*,

BEZY.

Vu : *Le Doyen*,

CAUBET.

VU ET PERMIS D'IMPRIMER :

Toulouse, le 17 mai 1902.

Le Recteur,
Président du Conseil de l'Université,

PERROUD.

BIBLIOGRAPHIE

ARNOULD. — *Nouveaux éléments d'hygiène*, 1895.

AUXION. — *Quelques considérations sur la tuberculose infantile.* Th. Toulouse, 1901.

BERTELÉ. — *Quelques mots sur les logements d'ouvriers.* Th. Strasbourg, 1863.

BEX. — *Les logements ouvriers en Allemagne* (*Ann. d'Hyg. et de méd. lég.*, 1882.

BESANÇON. — *Rev. d'hyg.*, 1898.

BROCHIN. — *Logement* (*Dict. enc. des sci. méd.*).

COMBY. — *Dictionnaire d'hygiène des enfants*, 1901.

COMBY. — *Compte rendu de la vingtième réunion de la Société allemande d'hygiène publique* (Deutsche Vientel), 1896.

Congrès d'hygiène, 1878. — *Garnis et logements d'ouvriers dans les grandes villes.*

Congrès des habitations à bon marché. — Comptes rendus de l'Exposition de 1889 et de 1900.

DELFOUR. — *La colonie scolaire de Toulouse.* Th. de Toulouse, 1897.

DUCLAUX. — *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, 1885.

DUCLAUX. — *Hygiène sociale*, 1902.

Du Mesnil (O.) — *Habitations ouvrières* (*Ann. d'hyg.*, 1867).

Du Mesnil (O.) — *L'habitation du pauvre à Paris*, 1890.

Gourlier. — *Spécimen d'une habitation d'ouvrier* (*Ann. d'hyg.*, 1867).

Guiraud. — *Manuel d'hygiène*, 1899.

Herscher. — *Sur les coefficients d'aération* (*Rev. d'hyg.*, 1881).

Journal officiel, Loi du 22 avril 1850.

Journal officiel, Loi du 15 février 1902.

Ladevèze. — *Comment les familles ouvrières parisiennes disparaissent par la tuberculose*. Thèse Paris, 1900-1901.

Langlois. — *Précis d'hygiène publique et privée*.

Layet. — *Note sur les coefficients d'aération* (*Rev. d'hyg.*, 1880).

Marjolin. — *Etude sur les causes et les effets des logements insalubres*. Paris, 1881.

Martin (A.-J.) — *L'assainissement des logements insalubres*, Paris, 1881.

Martin et Masson. — *La règlementation sanitaire des habitations à New-York* (*Rev. d'hyg.*, 1886).

Milhas (P.) — Thèse de Toulouse, 1897-1898.

Morin (A.) — *Salubrité des habitations. — Manuel pratique de chauffage et de ventilation*.

Picot (G.) — *Un devoir social et les logements ouvriers à Paris*, 1885.

Proust (A.) — *Traité d'hygiène*, 1881.

Raffalowich. — *Le logement de l'ouvrier et du pauvre à Paris*, 1887.

ROUVIER. — *Précis d'hygiène de la première enfance.*

ROUX. — *Annales de l'Institut Pasteur*, 1887.

STRAUSS (P.) — *La croisade sanitaire*, Paris, 1902.

TRÉLAT (E.) et DU MESNIL. — *Maisons et cités ouvrières.*

UFFELMANN. — *Traité pratique de l'hygiène de l'enfance.*

UNGER. — *Manuel de Pédiatrie.*

VUILLERMOZ. — *Les colonies scolaires de vacances.* Th. Lyon, 1897.

Toulouse. — Imp. Saint-Cyprien, allée Garonne; 27.